



## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR** **DU RESTAURANT SCOLAIRE**

### ARTICLE 1 – ACCÈS À LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le restaurant scolaire est ouvert à tous les enfants inscrits dans les écoles maternelle et élémentaire de la commune. Ce service est assuré par la mairie de Vennechy.

### ARTICLE 2 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

#### 2.1 - RÈGIME ALIMENTAIRE

Les familles ont le choix d'inscrire leur(s) enfant(s) en repas traditionnel ou repas sans viande.

#### 2.2 - TARIFS

Les tarifs du restaurant scolaire sont fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal (cf. Annexe 1).

- Tarif régulier

Le repas est facturé en tarif régulier, lorsque l'enfant déjeune au restaurant scolaire au moins une fois par semaine.

Le prix du repas pour l'année est calculé en fonction du quotient familial du foyer :

- Tarif bas = Quotient familial compris entre 0€ et 999.99€
- Tarif moyen = Quotient familial compris entre 1 000€ et 1 499.99€
- Tarif haut = Quotient à partir de 1 500€

- Tarif occasionnel

Il est possible de déjeuner au restaurant scolaire de façon occasionnelle, après inscription par écrit auprès de la mairie.

- Tarif P.A.I.

Un tarif fixe est appliqué en cas de Projet d'Accueil Individualisé.

### ARTICLE 3 – Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)

- En cas de P.A.I. en coordination avec l'école et le médecin scolaire, une copie du dossier P.A.I. devra être déposée en mairie par les parents.
- Les parents devront alors apporter le repas pour leur enfant. Par mesure d'hygiène, le repas sera conditionné dans une boîte hermétique et devra être déposé au restaurant scolaire avant le début de la classe.
- La mise à jour du P.A.I. est obligatoire chaque début d'année scolaire.
- En dehors d'un P.A.I., aucun régime particulier ne sera pris en compte.

#### ARTICLE 4 – ESPACE FAMILLES : RÉSERVATIONS / MODIFICATIONS

- Le Portail Familles est un outil de gestion par les familles 100% dématérialisée, accessible 7j/7 24h/24, permettant le suivi et la gestion des réservations de cantine.
- Seules les familles ayant inscrit leur(s) enfant(s) en repas régulier auront accès à ce portail.
- Les réservations et modifications de repas de votre/vos enfant(s) au restaurant scolaire, se font directement via votre Espace Familles.
- La mairie effectue les commandes de repas, les mardis pour la semaine suivante.  
De ce fait, toute réservation ou modification de repas doit se faire le lundi de la semaine précédente, avant 23h45. *Par exemple, les réservations du jeudi sont bloquées 10 jours avant, soit le lundi de la semaine précédente à 23h45.*  
En cas de non-respect de ce délai, il sera impossible d'effectuer une réservation ou modification via votre Espace Familles.  
De plus, toute consommation de repas, non prévue dans les temps, vous sera facturée au tarif habituel et majorée du coût d'un repas du tarif le plus bas.

#### ARTICLE 5 – FACTURATION

- Les factures (Avis des Sommes à Payer) sont établies mensuellement par la mairie et envoyées aux parents. Le règlement devra être fait directement au Trésor Public.
- Seront déduites uniquement :
  - les absences à l'initiative de l'école (sorties scolaires, grèves, enseignant absent non remplacé...);
  - les absences pour maladie, à compter du deuxième jour d'absence et sur l'envoi d'un écrit (mail à [vennecy.accueilmairie@orange.fr](mailto:vennecy.accueilmairie@orange.fr) ou courrier à la mairie avant la fin du mois). Le premier jour sera facturé, à partir du deuxième jour, la mairie prend en charge les repas de l'enfant malade.
- En cas de non-paiement, les enfants ne seront plus admis au restaurant scolaire.
- Toute demande de régularisation ne pourra s'appliquer que sur la dernière facture.

#### ARTICLE 6 - MÉDICAMENTS

Aucun médicament ne sera administré au restaurant scolaire par le personnel, sauf dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé.

#### ARTICLE 7 - CHARTE DU BIEN VIVRE

En cas de problème de discipline (non-respect de la charte du restaurant scolaire, (cf. Annexe 2)), après avertissement à l'enfant et aux parents, l'élève pourra être exclu temporairement ou définitivement sur décision du Maire, en accord avec la famille.

#### ARTICLE 8 - MATERNELLE

Chaque enfant d'âge maternel doit être muni d'une serviette de table propre. Elle sera à renouveler tous les lundis et les jeudis et devra être marquée au nom de l'enfant.

ANNEXE 1

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Cf. Délibération n°2023/26 du 15 mai 2023

TARIF RÉGULIER		TARIF OCCASIONNEL	
<i>Quotient familial</i>	<i>Tarif</i>	5 €	
De 0 € à 999.99 €	2.65 €	TARIF P.A.I.	
De 1 000 € à 1 499.99 €	3.65 €		
À partir de 1 500€	4.65 €	1.70 €	
TARIF MAJORÉ			
Tarif régulier + 2.65 €			

ANNEXE 2

CHARTE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE AU RESTAURANT SCOLAIRE

AVANT LE REPAS	
<p>Nous passons tous un bon moment si...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Je passe aux toilettes</li> <li>Je me lave les mains</li> <li>Je me range calmement</li> <li>Je m'installe tranquillement à table</li> </ul> <p>Donc je peux...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Choisir ma place</li> </ul>	<p>Nous ne passons pas un bon moment si...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Je me bats en attendant de rentrer dans le réfectoire</li> <li>Je bouscule mes camarades en rentrant</li> <li>J'entre bruyamment</li> <li>Je cours pour entrer dans le réfectoire</li> <li>Je réserve les places de mes copains et empêche les autres de s'asseoir</li> </ul> <p>Alors...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les responsables me feront entrer en dernier dans le réfectoire</li> </ul>
PENDANT LE REPAS	
<p>Nous passons tous un bon moment si...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Je reste correctement assis à table</li> <li>Je respecte le personnel de cantine</li> <li>Je mange proprement</li> <li>Je sers équitablement ma table si je suis responsable du service</li> <li>Je maintiens la propreté du lieu et je prends soin du matériel</li> <li>J'essaye de goûter aux aliments proposés avant de dire que je n'aime pas</li> <li>Je parle poliment et sans crier</li> </ul>	<p>Nous ne passons pas un bon moment si...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Je crie, parle trop fort ou suis bruyant</li> <li>Je gaspille ou jette la nourriture (je joue avec ou en prends plus que ce que je peux manger)</li> <li>Je me sers ou sers copieusement mes copains au détriment des autres</li> <li>Je suis incorrect avec le personnel (je n'écoute pas ce qu'on me dit, je réponds, je me moque)</li> <li>J'insulte ou me moque de mes camarades</li> </ul>

<p>Donc je peux...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Aller chercher du pain après l'arrivée de l'entrée</li><li>• Aller chercher de l'eau</li><li>• Confier mes problèmes au personnel</li><li>• Redemander un plat s'il en reste</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Je me lève ou sors du réfectoire sans permission</li></ul> <p>Alors...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les responsables me placent à une table où je ne gênerai plus personne et pourrai manger calmement</li><li>• Je resterai après le repas pour discuter avec les responsables de mon comportement</li><li>• Mes parents seront alertés de mon comportement</li><li>• Monsieur le Maire rencontrera mes parents si mon comportement ne s'améliore pas</li></ul>
---	---

APRÈS LE REPAS

<p>Nous passons tous un bon moment si...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• J'aide au rangement de ma table et à son nettoyage (empiler les verres, assiettes et couverts en bout de table et ramasser les miettes à l'aide d'une éponge)</li><li>• Je sors calmement et sans courir, après en avoir eu la permission</li></ul> <p>Donc je peux...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Participer au fonctionnement de la cantine</li></ul>	<p>Nous ne passons pas un bon moment si...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Je me lève de table sans autorisation</li></ul> <p>Alors...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les responsables me feront attendre et sortir le dernier</li></ul>
--	---

DANS LA COUR DE RÉCRÉATION

<p>Nous passons tous un bon moment si...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Je joue et je m'amuse seul ou avec les autres</li><li>• Je ne vais pas dans les toilettes pour jouer</li><li>• Je tire la chasse d'eau et me lave les mains après avoir utilisé les toilettes</li><li>• Je signale tout problème au personnel de surveillance, qui en tiendra compte</li></ul> <p>Donc je peux...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Jouer à tous les jeux avec tous mes camarades</li></ul>	<p>Nous ne passons pas un bon moment si...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• J'embête les autres ou les empêche de jouer</li><li>• Je fais des bêtises dans les toilettes ou les salis</li></ul> <p>Alors...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Je reste assis à côté des responsables et réfléchis au bon comportement à avoir pour retourner jouer</li></ul>
--	---

Le Maire,  
Roger DESLANDES

